DEPARTEMENT DE LA MANCHE Arrondissement de CHERBOURG COMMUNE

de PICAUVILLE

Code Postal: 50360 Téléphone 02.33.41.00.18 Télécopie 02.33.41.07.98 mairie.picauville@wanadoo.fr

## **INSCRIPTION CANTINE GARDERIE ETUDE RENTREE SCOLAIRE 2023**

Afin d'organiser les services périscolaires de l'école pour l'année scolaire, je vous remercie de retourner avant le samedi 19 août 2023 les fiches d'inscription ci-jointes en mairie de Picauville.



Les inscriptions doivent être renouvelées chaque année.

## CANTINE : - aucun enfant inscrit après le 19 août ne pourra être accepté pour la semaine de la rentrée.

- En cours d'année, les inscriptions occasionnelles ne seront reçues qu'au minimum 72 h à l'avance.
- En cas d'absence ou de changement dans les jours d'inscription, les parents sont tenus d'en informer la cantinière directement à la cantine au 02.33.93.92.73. Faute de cette formalité, le prix des repas sera facturé, sauf sur présentation d'un certificat médical. (Attention : l'école ne se charge pas de prévenir la cantine des absences des élèves)
- Un répondeur téléphonique vous permet de laisser des messages en dehors des heures de présence de la cantinière
- La facture des repas est adressée aux familles au début du mois suivant. Le règlement peut être effectué par prélèvement (formulaire SEPA à joindre à la 1ère inscription, disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie), par virement bancaire ou sur le site internet PAYFIP (www.tipi.budget.gouv.fr)
- -Les menus sont affichés à l'entrée de l'école ou consultables sur le site internet www.picauville.fr.

**GARDERIE**: - Horaires: le matin à partir de 7H30 et le soir jusqu'à 18H. Le paiement est à effectuer directement auprès de la personne en charge de la garderie (pas de facture).

Toute famille non à jour du règlement la veille de chacune des vacances se verra refuser ses enfants lors de la reprise de l'école.

**ETUDE**: Horaires: 16H30 à 17H45. Il n'y a pas d'étude la première et dernière semaine de l'année scolaire ainsi que les vendredis avant les vacances. Le paiement est à effectuer chaque semaine directement auprès de la personne en charge de l'étude (pas de facture).

verra refuser ses enfants lors de la reprise de l'école.

Il n'est pas fourni de goûter par la commune pour les enfants de la garderie et de l'étude.